



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juillet, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

**Présent.es :**

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire - LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, LE FICHER Yoann, LE TOQUIN Stéphanie, TALMONT David, PUISSANT Séverine, LE NET Karine, LORIC Franck, MARZIN Mikaël, JOUANNIC Anne, LORIC Emilie, BOURALY Monique, LAMOUR Véronique, LE HOUEZEC Romy, LE PALLUD Sonia, MOISDON Gabin

**Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :**

PICAUT Marie-Pierre (pouvoir à POUILLAUDE Maurice), CAMPS Tristan (pouvoir à PICAUD Nathalie), DENIS David (pouvoir à ROSELIER Pascal), CANTE Ghislain (pouvoir à TALMONT Marie-Christine)

**Absent.es excusé.es :**

**Absent.es :** LE TOHIC Morgane

Le Conseil municipal a désigné LE FICHER Yoann en qualité de secrétaire de séance.

**Date de convocation du Conseil municipal :** 19 juillet 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 21

**Votants :** 25

**COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Délibération 2024\_07\_26\_04

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2 et 2121-21 ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 28 mai 2020 concernant la constitution de la commission d'appel d'offres ;

M. Le Maire indique que la commission d'appel d'offres est composée du maire, qui en est président de droit, ainsi que de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus par le Conseil

municipal en son sein à la représentation proportionnel au plus fort reste. Il propose que cette commission d'appel d'offres (CAO) ait une compétence générale en matière d'achat public (maîtrise d'œuvre, travaux, services, fournitures...). Par délibération en date du 28 mai 2020, la CAO est ainsi composée :

	Membres titulaires	Membres suppléants
<u>Commission d'appel d'offres</u> <u>1 Président</u> <u>5 membres élus</u>	ROSELIER Pascal (Président) TALMONT Marie-Christine POUILLAUDE Maurice LE GAILLARD Didier STAEEL Gérard CANTE Ghislain	LAURENT Isabelle LORIC Emilie JOUANNIC Anne LE TOHIC Morgane BOURALY Monique

En tant que première suppléante immédiatement après le dernier titulaire, il est proposé que Madame Isabelle LAURENT, devienne titulaire en lieu et place de Monsieur STAEEL Gérard, et qu'il ne soit pas procédé à l'élection d'un nouveau membre suppléant, la liste des membres suppléants restant suffisamment pourvue.

M. Le Maire propose le principe de vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, ce que le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

La nouvelle composition de la commission d'appel d'offres est donc la suivante :

	Membres titulaires	Membres suppléants
<u>Commission d'appel d'offres</u> <u>1 Président</u> <u>5 membres élus</u>	Pascal ROSELIER (Président) TALMONT Marie-Christine POUILLAUDE Maurice LE GAILLARD Didier CANTE Ghislain LAURENT Isabelle	LORIC Emilie JOUANNIC Anne LE TOHIC Morgane BOURALY Monique

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés :**

- **ADOpte** le principe de vote à main levée pour la détermination de la composition de la commission d'appel d'offres ;
- **APPROUVE** l'élection des membres de la commission d'appel d'offres selon la composition précitée ;
- **APPROUVE** le principe de compétence générale de la commission d'appel d'offres en matière d'achat public.

Fait et délibéré à Moréac,  
Le 02 août 2024

